Règlements : B.A.A.

1. L'admission et la diplomation

1.1 Les conditions d'admission particulières

1.1.1 Admission au B.A.A. avec spécialisation (120 cr.), au B.A.A. (120 cr.) et au B.A.A. multidisciplinaire (120 cr.)

1.2 La moyenne cumulative exigée à la diplomation

1.2.1 L'exigence minimale de maintien pour le B.A.A. avec spécialisation (120 cr.)

2. La structure du B.A.A.

2.1 Les crédits de cours exigés

2.1.1 B.A.A. avec spécialisation (120 cr.)

2.1.2 B.A.A. (120 cr.)

2.1.3 B.A.A. multidisciplinaire (120 cr.)

2.2 La formation linguistique

2.3 Les structures combinatoires

3. Les spécialisations, profils, majeures et mineures

3.1 La structure des spécialisations, profils, majeures et mineures

3.2 Le choix de spécialisations, profils, majeures et mineures

Préparé par la VRAEAP, le 15 avril 2026 v4.

1. L'admission et la diplomation

1.1 Les conditions d'admission particulières

1.1.1 Admission au B.A.A. avec spécialisation (120 cr.), au B.A.A. (120 cr.) et au B.A.A. multidisciplinaire (120 cr.)

Les conditions d'admission particulières au B.A.A. avec spécialisation, au B.A.A. et au B.A.A. multidisciplinaire sont comme suit :

- FRAN 10411 avec une moyenne minimum de 65 %
- MATH 30411B ou MATH 30411C avec une moyenne minimum de 60 %
- Trois autres cours admissibles de 12^{e} année de niveau 1 (régulier) avec une moyenne minimum de 60 %

La moyenne générale des cours servant à l'admission doit être de **70 %** ou plus.

Voir le règlement 3 (conditions d'admission).

1.2 La moyenne cumulative exigée à la diplomation

Le B.A.A. avec spécialisation exige une moyenne cumulative minimum de **2,5** à la diplomation.

Le B.A.A. et le B.A.A. multidisciplinaire exigent une moyenne cumulative minimum de **2,0** à la diplomation.

1.2.1 L'exigence minimale de maintien pour le B.A.A. avec spécialisation (120 cr.)

L'exigence minimale de maintien pour le B.A.A. avec spécialisation est une moyenne cumulative de 2,5.

La personne étudiante dont la moyenne cumulative est inférieure à 2,5 après avoir obtenu 54 crédits est automatiquement exclue de son programme. Elle doit rencontrer la ou le responsable de son programme afin de discuter de son cursus d'études et de sa capacité à réussir ses études.

La personne étudiante dont la moyenne cumulative est inférieure à 2,5 mais égale ou supérieure à 2,0 peut faire une demande d'admission au B.A.A. (120 cr.) (sans spécialisation) ou à un autre programme (voir le règlement 10.5).

La personne étudiante dont la moyenne cumulative est inférieure à 2,0 est automatiquement en probation (voir le règlement 8.11.4).

2. La structure du B.A.A.

2.1 Les crédits de cours exigés

2.1.1 B.A.A. avec spécialisation (120 cr.)

Le B.A.A. avec spécialisation exige l'obtention d'au moins 120 crédits **distincts** incluant :

a. **3** crédits parmi les cours suivants : ADMN1000, FASS1000, FSCI1003, SANT1003, EDUC1013, GCIV1011 ou l'équivalent (Note : La personne étudiante qui a transféré 24 crédits ou plus d'un autre établissement postsecondaire peut remplacer ce cours par un cours au choix.);

b. Jusqu'à **12** crédits de formation linguistique (voir le tableau 2.2);

c. Un tronc commun de **48** crédits incluant :
 - ECON1030 et ECON1020
 - MATH1153 et STAT2633
 - 18 crédits de niveau 1000
 - 12 crédits de niveau 2000
 - 3 crédits de niveau 3000

- 3 crédits de niveau 4000;

d. Une spécialisation de **30** crédits choisie dans la liste des spécialisations disponibles (voir le tableau 3.2);

e. Un minimum de **9** crédits de cours au choix hors administration ou une mineure hors administration;

f. Le nombre nécessaire de crédits de cours au choix libres pour atteindre le minimum de 120 crédits distincts (voir le tableau 2.3);

g. Un maximum de **48** crédits de niveau 1000 au total; **et**

h. Un minimum de **39** crédits **distincts** de niveau 3000/4000 dont au moins **12** crédits de niveau 4000 (**9** de ces **12** crédits de niveau 4000 doivent provenir de la spécialisation).

Le minimum de **39** crédits **distincts** de niveau 3000/4000 peut être atteint en combinant le tronc commun (**6** crédits de niveau 3000/4000) et la spécialisation (**24** crédits de niveau 3000/4000) avec, entre autres :

- Trois cours au choix (**9** crédits de niveau 3000/4000); **ou**
- Une mineure hors administration (**9** crédits de niveau 3000/4000).

2.1.2 B.A.A. (120 cr.)

Le B.A.A. exige l'obtention d'au moins 120 crédits **distincts** incluant :

a. **3** crédits parmi les cours suivants : ADMN1000, FASS1000, FSCI1003, SANT1003, EDUC1013, GCIV1011 ou l'équivalent (Note : La personne étudiante qui a transféré 24 crédits ou plus d'un autre établissement postsecondaire peut remplacer ce cours par un cours au choix.);

b. Jusqu'à **12** crédits de formation linguistique (voir le tableau 2.2);

c. Un tronc commun de **48** crédits incluant :
 - ECON1030 et ECON1020;
 - MATH1153 et STAT2633
 - 18 crédits de niveau 1000
 - 12 crédits de niveau 2000
 - 3 crédits de niveau 3000
 - 3 crédits de niveau 4000;

d. Au moins **21** crédits de cours à option AD dont au moins **15** crédits de niveau 3000/4000 dont au moins **6** crédits de niveau 4000;

e. Un minimum de **9** crédits de cours au choix hors administration, une mineure hors administration ou une majeure hors administration;

f. Le nombre nécessaire de crédits de cours au choix libres pour atteindre le minimum de 120 crédits distincts (voir le tableau 2.3);

g. Un maximum de **48** crédits de niveau 1000 au total; **et**

h. Un minimum de **36** crédits **distincts** de niveau 3000/4000 dont au moins **9** crédits de niveau 4000.

Le minimum de **36** crédits **distincts** de niveau 3000/4000 peut être atteint en combinant le tronc commun (**6** crédits de niveau 3000/4000) et les cours à option AD (**15** crédits de niveau 3000/4000) avec, entre autres :

- Des cours au choix (**15** crédits de niveau 3000/4000);
- Une mineure hors administration (**9** crédits de niveau 3000/4000) et des cours au choix (**6** crédits de niveau 3000/4000); **ou**
- Une majeure hors administration (**18** crédits de niveau 3000/4000).

2.1.3 B.A.A. multidisciplinaire (120 cr.)

Le B.A.A. multidisciplinaire exige l'obtention d'au moins 120 crédits **distincts** incluant :

a. **3** crédits parmi les cours suivants : ADMN1000, FASS1000, FSCI1003, SANT1003, EDUC1013, GCIV1011 ou l'équivalent (Note : La personne étudiante qui a transféré 24 crédits ou plus d'un autre établissement postsecondaire peut remplacer ce cours par un cours au choix.);

b. Jusqu'à **12** crédits de formation linguistique (voir le tableau 2.2);

c. Un tronc commun de **27** crédits incluant :
 - ECON1030 et ECON1020;
 - MATH1153
 - 18 crédits de niveau 1000

d. Trois mineures de **24** crédits chacune dont au moins deux en administration;

e. Un minimum de **9** crédits de cours au choix hors administration (à moins d'avoir choisi une mineure hors administration);

f. Le nombre nécessaire de crédits de cours au choix libres pour atteindre le minimum de 120 crédits distincts (voir le tableau 2.3);

g. Un maximum de **48** crédits de niveau 1000 au total; **et**

h. Un minimum de **36** crédits **distincts** de niveau 3000/4000 dont au moins **9** crédits de niveau 4000.

Le minimum de **36** crédits **distincts** de niveau 3000/4000 peut être atteint en combinant les cours de niveau 3000/4000 dans deux mineures en administration (**12** crédits de niveau 3000/4000 chacune) avec :

- Une troisième mineure en administration (**12** crédits de niveau 3000/4000); **ou**
- Une mineure hors administration (**9** crédits de niveau 3000/4000) et un cours au choix (**3** crédits de niveau 3000/4000).

2.2 La formation linguistique

Tout B.A.A. exige l'obtention de jusqu'à **12** crédits de formation linguistique.
[ou Tout B.A.A. exige l'obtention de jusqu'à **15** crédits de formation linguistique.]

La formation linguistique en français a la priorité sur la formation linguistique en anglais conformément à la mission de l'Université de Moncton.

Aucune personne étudiante au B.A.A. n'est tenue d'obtenir plus de 12 crédits de formation linguistique.
[ou Aucune personne étudiante au B.A.A. n'est tenue d'obtenir plus de **15** crédits de formation linguistique.]

Aucune personne étudiante au B.A.A. n'est tenue d'obtenir plus de 6 crédits de cours d'ANGL. Néanmoins, elle peut parfaire ses connaissances en choisissant des cours additionnels d'ANGL comme cours au choix.

Exceptionnellement, les personnes inscrites au **B.A.A. avec spécialisation en gestion internationale** peuvent être tenues d'obtenir plus de 12 crédits [15 crédits] de formation linguistique, incluant plus de **6** crédits de cours d'ANGL.

Version 1

Formation linguistique selon les résultats au test de classement en FRAN		Formation linguistique selon les résultats au test de classement en ANGL		Total
Crédits exigés	6 à 9 cr. FRAN	Crédits exigés	0 à 6 cr. ANGL	6 à 12 cr.
6 cr.	FRAN1500/**2600** **ou** 6 cr. de cours équivalents obtenus dans un autre établissement	0 cr.	Dépassement d'ANGL**2022**	6 cr.
		3 cr.	ANGL**2022**	9 cr.
		6 cr.	ANGL**2021**/**2022** ou ANGL1012/**2021**	12 cr.
9 cr.	FRAN1500/**2600** + FRAN1003	0 cr.	Dépassement d'ANGL**2022**	9 cr.
		3 cr.	ANGL1012, **2021** ou **2022**	12 cr.

Version 2

Formation linguistique selon les résultats au test de classement en FRAN		Formation linguistique selon les résultats au test de classement en ANGL		Total
Crédits exigés	6 à **12 cr**. FRAN	Crédits exigés	0 à 6 cr. ANGL	6 à **15** cr.
6 cr.	FRAN1500/**2600** **ou** 6 cr. de cours équivalents obtenus dans un autre établissement	0 cr.	Dépassement d'ANGL**2022**	6 cr.
		3 cr.	ANGL**2022**	9 cr.
		6 cr.	ANGL**2021**/**2022** ou ANGL1012/**2021**	12 cr.
9 cr.	FRAN1500/**2600** + FRAN1003	0 cr.	Dépassement d'ANGL**2022**	9 cr.
		3 cr.	ANGL1012, **2021** ou **2022**	12 cr.
12 cr.	FRAN1500/**2600** + FRAN1101/1102	0 cr.	Dépassement d'ANGL**2022**	12 cr.
		3 cr.	ANGL1012, **2021** ou **2022**	**15 cr**.

Préparé par la VRAEAP, le 15 avril 2026 v4.

2.3 Les structures combinatoires

La structure du B.A.A. **avec spécialisation** (120 cr.) doit respecter un des deux modèles comme suit :

1. Spécialisation; **ou**
2. Spécialisation avec mineure hors administration.

La structure du B.A.A. (120 cr.), en plus d'un minimum de 21 crédits de cours à option en administration (siglés AD), doit respecter un des trois modèles comme suit :

1. Sans **mineure** ou **majeure**;
2. Avec **mineure** hors administration; **ou**
3. Avec **majeure** hors administration.

La structure du B.A.A. **multidisciplinaire** (120 cr.) doit respecter le modèle comme suit :

1. **Trois mineures** dont au moins deux en administration (voir le B.A.A. multidisciplinaire).

Dans tous les cas, un ou deux profils en administration, ou dans la majeure hors administration, peuvent être reconnus dans le B.A.A.

Version 1

B.A.A.	**ADMINISTRATION** AD + DROI, ECON, MATH/STAT			**HORS ADMINISTRATION** (ne pas choisir de cours siglé AD)			**TOUS LES SIGLES**	
B.A.A. AVEC SPÉCIALISATION	**Tronc commun**	**Spécialisation AD**	**ADMN 1000**	**Form. ling.**	**Mineure hors adm.**	**Cours au choix hors adm.**	**Cours au choix libre**	**Total**
1. Spécialisation dans un sous-domaine en administration	48	30	3	12 9 6	0	9	18 21 24	120
2. Spécialisation dans un sous-domaine en administration avec **mineure** hors administration	48	30	3	12 9 6	24	0	3 6 9	120
B.A.A.	**Tronc commun**	**Cours à option AD**	**ADMN 1000**	**Form. ling.**	**Mineure /majeure**	**Cours au choix**	**Cours au choix libre**	**Total**
1. Sans **mineure** ou **majeure** hors administration	48	21	3	12 9 3	0	9	27 30 33	120
2. **Mineure** hors administration (Exceptionnellement, une mineure hors administration peut contenir un cours siglé AD.)	48	21	3	12 9 6	24	0	12 15 18	120
3. **Majeure** hors administration	48	21	3	12 9 6	36	0	0 3 6	120
B.A.A. MULTIDISCIPLINAIRE	**Tronc commun**	Mineures	**ADMN 1000**	**Form. ling.**	Mineure	**Cours au choix**	**Cours au choix libre**	**Total**
1. Deux mineures en admin. et **une mineure** hors administration	27	24 x 2 = 48	3	12 9 6	24	0	6[1] 9[1] 12[1]	120
2. Trois mineures en administration **Note** : Un cours préalable (ex. MATH1153) peut remplacer un cours au choix.	27	24 x 3 = 72	3	12 9 6	0	9	6[1] 9[1] 12[1]	120

[1] Lorsque les cours de niveau 1000 dans les mineures en administration se retrouvent dans le tronc commun du B.A.A. multidisciplinaire, la personne étudiante choisit des cours au choix libres additionnels pour atteindre le total de 120 crédits distincts.

Préparé par la VRAEAP, le 15 avril 2026 v4.

Version 2

B.A.A.	FACULTÉ D'ADMINISTRATION			HORS ADMINISTRATION			Cours au choix libre	
B.A.A. AVEC SPÉCIALISATION	**Tronc commun**	**Spécialisation AD**	**ADMN 1000**	**Form. ling.**	**Mineure**	**Cours au choix**		**Total**
1. Spécialisation dans un sous-domaine en administration	48	30	3	12 à 15 9 6	0	9	15 à 18 21 24	120
2. Spécialisation dans un sous-domaine en administration avec **mineure** hors administration	48	30	3	12 à 15 9 6	24	0	0 à 3 6 9	120
B.A.A.	**Tronc commun**	**Cours à option AD**	**ADMN 1000**	**Form. ling.**	**Mineure /majeure**	**Cours au choix**	**Cours au choix libre**	**Total**
1. Sans **mineure** ni **majeure** hors administration	48	21	3	12 à 15 9 3	0	9	24 à 27 30 33	120
2. **Mineure** hors administration	48	21	3	12 à 15 9 6	24	0	9 à 12 15 18	120
3. **Majeure** hors administration	48	21	3	**12 à 15*** 9 6	36	0	0 3 6	120
B.A.A. MULTIDISCIPLINAIRE	**Tronc commun**	**Mineures**	**ADMN 1000**	**Form. ling.**	**Mineure**	**Cours au choix**	**Cours au choix libre**	**Total**
1. Deux mineures en administration et **une mineure** hors administration	27	24 x 2 = 48	3	12 à 15 9 6	24	0	3 à 6[2] 9[1] 12[1]	120
2. Trois mineures en administration **Note** : Un cours préalable (ex. MATH1153) peut remplacer un cours au choix.	27	24 x 3 = 72	3	12 à 15 9 6	0	9	3 à 6[1] 9[1] 12[1]	120

* La personne étudiante qui choisit la majeure hors administration est exemptée du cours de STAT2633.

NOTE :

Dans le cas de la majeure hors administration, une formation linguistique de 15 crédits dépasse le total de 120 crédits. Au B.A.A. multidisciplinaire, on doit suivre **MATH1153** mais pas STAT2633. L'exemption du cours de STAT2633 permettrait de respecter le total de 120 crédits.

Notons que UNB, Acadia et MUN exigent un cours de MATH et de STAT; Dalhousie n'exige qu'un cours de STAT, UPEI n'exige qu'un cours de MATH alors que MTA exige un cours de MATH ou d'INFO.

Une exemption du cours d'ANGL dans ce cas particulier serait une autre possibilité.

[2] Lorsque les cours de niveau 1000 dans les mineures en administration se retrouvent dans le tronc commun du B.A.A. multidisciplinaire, la personne étudiante choisit des cours au choix libres additionnels pour atteindre le total de 120 crédits distincts.

Préparé par la VRAEAP, le 15 avril 2026 v4.

3. Les spécialisations, profils, majeures et mineures

3.1 La structure des spécialisations, profils, majeures et mineures

La structure des spécialisations, profils, majeures et mineures est conforme aux exigences dans le tableau ci-dessous.

La structure des spécialisations, majeures et mineures	**Total minimum de crédits**	**Maximum de niveau 1000**	**Minimum de niveau 3000/4000**	**Min. de niveau 4000** (parmi les cr. 3000/4000)
Spécialisation	30 cr.	0 cr.	24 cr.	9 cr.
Profil	9 cr.	0 cr.	0 cr.	0 cr.
Majeure hors administration	36 cr.	6 cr.	18 cr.	3 cr.
Mineure hors administration	24 cr.	6 cr.	9 cr.	0 cr.
Mineure en administration pour le B.A.A. multidisciplinaire seulement	24 cr.	6 cr.	12 cr.	0 cr.

3.2 Le choix de spécialisations, profils, majeures et mineures (B.A.A., 120 cr.) Le tableau est mis à jour en continu en fonction de l'évolution de la carte des programmes.

	Spécialisations (30 cr.)		Profils (9 cr.)		Majeures (36 cr.)	Mineures (24 cr.)	
Administration	Comptabilité (30 cr.) Finance Gestion internationale Gestion des opérations	Management Marketing Systèmes d'information organisationnels	Profils disciplinaires (AD)	Profils interdisciplinaires (AD + d'autres sigles) ÉDI-D (**à créer**) Entrepreneuriat (**à créer**) Innovation (**à créer**) Leadership (**à créer**)		Mineures admissibles à être inclues dans le B.A.A. multidisciplinaire Comptabilité Finance Gestion des opérations Marketing Systèmes d'information organisationnels	Mineures admissibles à être inclues dans le B.A.A. multidisciplinaire Management (**à créer**) Gestion des ressources humaines (**à créer**)
Beaux-arts					Art dramatique (**à créer**) Arts visuels (**à créer**) Musique (**à créer**)	Arts visuels Musique	Art dramatique (**à créer**) Beaux-arts (**à créer**)
Arts					Anglais Études françaises Études françaises - linguistique Études françaises – littérature Information-communication	Allemand Anglais Compétences rédactionnelles avancées Création littéraire Espagnol Français langue seconde (avancé)	Journalisme Langues étrangères Linguistique et littérature Relations publiques Sociolinguistique Traduction
Sciences humaines					Histoire Philosophie	Éthique appliquée Études acadiennes	Histoire Philosophie
Sciences sociales					Criminologie Économie Environnement et géographie Science politique Sociologie	Criminologie Économie Environnement et géographie Politique publique Science politique	Sciences sociales Sociologie
FSSSC					Psychologie	Développement personnel et social Gestion du loisir, sport et tourisme (**à créer**) Psychologie	Nutrition (**à créer**)
Sciences					Biochimie Biologie Chimie Informatique Mathématiques Physique	Biochimie Biologie Chimie Informatique Intelligence artificielle Mathématiques	Physique Sciences de l'environnement Statistique appliquée
UMCE					Aménagement des forêts (**à créer**)	Environnement forestier, politique forestière, gestion forestière	Toxicomanies (**Certificat**)
UMCS					Dével. durable et zone côtière (**à créer**) Gestion de l'information (**à créer**)	Dével. durable et zone côtière (**à créer**) Gestion de l'information (**à créer**)	

M9

SAC-260508

Règlements : B. Sc.

1. L'admission et la diplomation

1.1 Les conditions d'admission particulières

1.1.1 Admission au B. Sc. (120 cr.)

1.1.2 Admission aux majeures et mineures

1.1.3 Admission aux majeures cheminement distinction

1.2 La moyenne cumulative exigée à la diplomation

2. La structure du B. Sc.

2.1 Les crédits de cours exigés

2.1.1 B. Sc. cheminement distinction (120 cr.)

2.1.2 B. Sc. cheminement régulier (120 cr.)

2.2 La formation linguistique

2.3 Les structures combinatoires

3. Les majeures et mineures

3.1 La structure des majeures et mineures

3.1.1 La majeure cheminement distinction

3.2 Le choix de majeures et mineures (B. Sc., 120 cr.)

Préparé par la VRAEAP, le 15 avril 2026 v4.

1. L'admission et la diplomation

1.1 Les conditions d'admission particulières

1.1.1 Admission au B. Sc. (120 cr.)

Les conditions d'admission particulières au B. Sc. (120 cr.) sont comme suit :

- FRAN 10411 avec une moyenne minimum de 65 %
- MATH 30411C avec une moyenne minimum de 60 %
- Un cours de sciences de 12e année, choisi parmi BIOL, CHIM et PHYS avec une moyenne minimum de 60 %
- Deux autres cours admissibles de 12e année de niveau 1 (régulier) avec une moyenne minimum de 60 %

La moyenne générale des cours servant à l'admission doit être de **70 %** ou plus.

Un deuxième cours de sciences est fortement recommandé.

Voir le règlement 3 (conditions d'admission).

1.1.2 Admission aux majeures et mineures

La personne étudiante admise au B. Sc. (120 cr.) doit satisfaire aux conditions d'admission particulières de chaque majeure ou mineure qu'elle choisit.

Voir le tableau des conditions d'admission particulières à XXX.

1.1.3 Admission aux majeures cheminement distinction

La personne étudiante admise au B. Sc. (120 cr.) peut demander l'admission à une ou deux majeures **cheminement distinction** lorsqu'elle a obtenu 54 crédits universitaires ou plus.

Les majeures **cheminement distinction** exigent une moyenne cumulative minimum de **3,0** à l'admission. Voir le règlement 2.17 (cheminement).

1.2 La moyenne cumulative exigée à la diplomation

Le B. Sc. **cheminement distinction** (120 cr.) exige une moyenne cumulative minimum de **3,0** à la diplomation.

Le B. Sc. **cheminement régulier** (120 cr.) exige une moyenne cumulative minimum de **2,0** à la diplomation.

2. La structure du B. Sc.

2.1 Les crédits de cours exigés

2.1.1 B. Sc. cheminement distinction (120 cr.)

Le B. Sc. cheminement distinction exige l'obtention d'au moins 120 crédits **distincts** incluant :

a. **3** crédits parmi les cours suivants : FSCI1003, FASS1000, SANT1003, ADMN1000, EDUC1013, GCIV1011 ou l'équivalent (Note : La personne étudiante qui a transféré 24 crédits ou plus d'un autre établissement postsecondaire (université ou cégep) peut remplacer ce cours par un cours au choix.);

b. Un minimum de **12** crédits hors sciences incluant la formation linguistique (voir le tableau 2.2);

c. Au moins **une** majeure cheminement distinction d'au moins 48 crédits choisie dans la liste des majeures disponibles (voir le tableau 3.2);

d. Le nombre nécessaire de crédits de cours au choix pour atteindre le minimum de 120 crédits distincts (voir le tableau 2.3.1);

e. Un minimum de **78** crédits **distincts** de cours en sciences* (ASTR, BICH, BIOL, CHIM, FSCI, INFO, MATH, PHYS, SENV, STAT) incluant au moins 6 crédits en mathématiques et/ou statistique et au moins 12 crédits de sciences en dehors de la 1re majeure;

f. Un maximum de **48** crédits de niveau 1000 au total; **et**

g. Un minimum de **39** crédits **distincts** de niveau 3000/4000 dont au moins 6 crédits de niveau 4000.

Le minimum de **39** crédits **distincts** de niveau 3000/4000 peut être atteint en combinant la majeure cheminement distinction (**30** crédits de niveau 3000/4000) avec, entre autres :

a. Des cours au choix (9 crédits de niveau 3000/4000);

b. Une mineure (9 crédits de niveau 3000/4000); **ou**

c. Une deuxième majeure cheminement distinction (24 crédits de niveau 3000/4000) ou cheminement régulier (18 crédits de niveau 3000/4000).

2.1.2 B. Sc. cheminement régulier (120 cr.)

Le B. Sc. cheminement régulier exige l'obtention d'au moins 120 crédits **distincts** incluant :

a. **3** crédits parmi les cours suivants : FSCI1003, FASS1000, SANT1003, ADMN1000, EDUC1013, GCIV1011 ou l'équivalent (Note : La personne étudiante qui a transféré 24 crédits ou plus d'un autre établissement postsecondaire (université ou cégep) peut remplacer ce cours par un cours au choix.);

b. Un minimum de **12** crédits hors sciences incluant la formation linguistique (voir le tableau 2.2);

c. Au moins **une** majeure cheminement régulier d'au moins 36 crédits ou **trois** mineures (voir le B. Sc. multidisciplinaire) choisies dans la liste des majeures et mineures disponibles (voir le tableau 3.2);

d. Le nombre nécessaire de crédits de cours au choix pour atteindre le minimum de 120 crédits distincts (voir le tableau 2.3.1);

e. Un minimum de **78** crédits **distincts** de cours en sciences* (ASTR, BICH, BIOL, CHIM, FSCI, INFO, MATH, PHYS, SENV, STAT) incluant au moins 6 crédits en mathématiques et/ou statistique et au moins 12 crédits de sciences en dehors de la 1re majeure;

f. Un maximum de **48** crédits de niveau 1000 au total; **et**

g. Un minimum de **36** crédits **distincts** de niveau 3000/4000 dont au moins 3 crédits de niveau 4000.

Le minimum de **36** crédits **distincts** de niveau 3000/4000 peut être atteint en combinant la majeure cheminement régulier (**18** crédits de niveau 3000/4000) avec, entre autres :

a. Des cours au choix (18 crédits de niveau 3000/4000);

b. Une mineure (9 crédits de niveau 3000/4000) et des cours au choix (9 crédits de niveau 3000/4000);
c. Deux mineures (2 x 9 crédits de niveau 3000/4000); **ou**
d. Une deuxième majeure cheminement régulier (18 crédits de niveau 3000/4000).

*Dans le B. Sc. avec majeure en économie, foresterie, gestion de l'information, kinésiologie, nutrition ou psychologie, les cours ECON, FORS, GEIN, KNEP, NUAL, NUEF, PSYC, RESN, et SANT sont comptabilisés comme des cours en sciences.

2.2 La formation linguistique

Tout B. Sc. exige l'obtention de **12 crédits** de cours hors sciences incluant la **formation linguistique**.
[ou Tout B. Sc. exige l'obtention de **12 à 15 crédits** de cours hors sciences incluant la **formation linguistique**.]

La formation linguistique en français a la priorité sur la formation linguistique en anglais conformément à la mission de l'Université de Moncton.

Aucune personne étudiante au B. Sc. n'est tenue d'obtenir plus de 12 crédits de formation linguistique.
[ou Aucune personne étudiante au B. Sc. n'est tenue d'obtenir plus de **15** crédits de formation linguistique.]

Aucune personne étudiante au B. Sc. n'est tenue d'obtenir plus de 6 crédits de cours d'ANGL. Néanmoins, elle peut parfaire ses connaissances en choisissant des cours additionnels d'ANGL comme cours au choix.

Exceptionnellement, le B. Sc. (nutrition) avec internat exige le niveau d'ANGL3032. Les personnes inscrites à ce programme peuvent être tenues d'obtenir plus de 12 crédits de formation linguistique, incluant plus de 6 crédits de cours d'ANGL.

Version 1

Formation linguistique selon le résultat au test de classement en FRAN		Formation linguistique selon le résultat au test de classement en ANGL		Crédits de cours hors sciences au choix (ex. PHIL, LITT, HIST, SOCI, ANGL)		Total hors sciences
Crédits exigés	6 à 9 cr. FRAN	Crédits exigés	0 à 6 cr. ANGL	Crédits exigés	0 à 6 cr. hors sciences au choix	12 cr.
6 cr.	FRAN1500/2600 ou 6 cr. de cours équivalents obtenus dans un autre établissement	0 cr.	Dépassement du niveau d'ANGL2022	6 cr.	Cours hors sciences au choix	12 cr.
		3 cr.	ANGL2022	3 cr.	Cours hors sciences au choix	12 cr.
		6 cr.	ANGL2021/2022 ou ANGL1012/2021	0 cr.	s/o	12 cr.
9 cr.	FRAN1500/2600 + FRAN1003	0 cr.	Dépassement du niveau d'ANGL2022	3 cr.	Cours hors sciences au choix	12 cr.
		3 cr.	ANGL1012, 2021 ou 2022	0 cr.	s/o	12 cr.

Version 2

Formation linguistique selon le résultat au test de classement en FRAN		Formation linguistique selon le résultat au test de classement en ANGL		Crédits de cours hors sciences au choix (ex. PHIL, LITT, HIST, SOCI, ANGL)		Total hors sciences
Crédits exigés	6 à **12** cr. FRAN	Crédits exigés	0 à 6 cr. ANGL	Crédits exigés	0 à 6 cr. hors sciences au choix	12 à **15** cr.
6 cr.	FRAN1500/2600 ou 6 cr. de cours équivalents obtenus dans un autre établissement	0 cr.	Dépassement du niveau d'ANGL2022	6 cr.	Cours hors sciences au choix	12 cr.
		3 cr.	ANGL2022	3 cr.	Cours hors sciences au choix	12 cr.
		6 cr.	ANGL2021/2022 ou ANGL1012/2021	0 cr.	s/o	12 cr.
9 cr.	FRAN1500/2600 + FRAN1003	0 cr.	Dépassement du niveau d'ANGL2022	3 cr.	Cours hors sciences au choix	12 cr.
		3 cr.	ANGL1012, 2021 ou 2022	0 cr.	s/o	12 cr.
12 cr.	FRAN1500/2600 + **FRAN1101/1102**	0 cr.	s/o	0 cr.	s/o	12 cr.
		3 cr.	ANGL1012, 2021 ou 2022	0 cr.	s/o	**15 cr.**

2.3 Les structures combinatoires

La structure du B. Sc. cheminement distinction (120 cr.) doit respecter un des quatre modèles comme suit :

1. Majeure cheminement distinction;
2. Majeure cheminement distinction avec mineure;
3. Majeure cheminement distinction avec majeure cheminement régulier; ou
4. Double majeure cheminement distinction.

La structure du B. Sc. cheminement régulier (120 cr.) doit respecter un des six modèles comme suit :

1. Majeure;
2. Majeure avec mineure;
3. Majeure avec double mineure;
4. Double majeure;
5. Double majeure avec mineure; ou
6. Trois mineures (voir le B. Sc. multidisciplinaire).

Le chevauchement maximum entre deux majeures est de 24 crédits.

Le chevauchement maximum entre la majeure et la mineure est de 12 crédits.

Le chevauchement maximum entre deux mineures est de 6 crédits.

Les sciences A, B, C et D doivent inclure les mathématiques et/ou la statistique.

Version 1 (refaite)

B. Sc. (120 cr.) A, B, C ou D = MATH/STAT	Form. ling.	FSCI 1003	Sc. A	Sc. B / D	Sc. C	Sc. Choix	Min. hors sciences	Cours au choix libres	Total
Cheminement distinction									
1. Majeure	12	3	60 à 78	12 (B/D)	6			9 à 27	120
2. Majeure + mineure en sciences	12	3	60 à 72	24 (B)	6			3 à 15	120
3. Maj. distinction avec maj. régulier	12	3	48	36 (B)	6			15	120
4. Double majeure	12	3	48	42 (B)	6			9	120
Cheminement régulier									
1. Majeure **en sciences**	12	3	48	12 (B/D)	6	9		30	120
2. Majeure + mineure **en sciences**	12	3	48	24 (B) + 6 (D)	6	9		12	120
Majeure + mineure **hors sciences**	12	3	48	12 (B/D)	6	9	24	6	120
3. Majeure + double mineure **en sc.**	12	3	48	24 (B)	24			9	120
Majeure + double mineure dont une **hors sciences**	12	3	48	24 (B)	6		24	3	120
4. Double majeure **en sciences**	12	3	48	36 (B)	6			15	120
5. Double majeure + mineure **en sc.**	12	3	36	36 (B)	24			9	120
Double majeure + min. **hors fac.**	12	3	36	36 (B)	6		24	3	120
6. Trois mineures **en sciences** (voir le B. Sc. multidisciplinaire)	12	3	24	24 (B) + 24 (D)	6	12		15	120
Trois mineures dont une **hors sciences** (voir le B. Sc. multidisc.)	12	3	24	24 (B)	6	12	24	15	120

Version 2 (à refaire)

B. Sc. (120 cr.) A, B, C ou D = MATH/STAT	FSCI 1003	Form. ling.	Science A	Science B / D	Science C	Mineure hors fac. ou en sc.	Cours au choix	Total
Cheminement distinction								
1. Majeure	3	**15**	60 à 78	12 (B/D)	6		6 à 24	120
2. Majeure avec mineure en sciences	3	**15**	60 à 72	24 (B)	6		0 à 12	120
3. Maj. distinction avec maj. régulier	3	**15**	48	36 (B)	6		12	120
4. Double majeure	3	**15**	48	42 (B)	6		6	120
Cheminement régulier								
1. Majeure	3	**15**	48	12 (B/D)	6		36	120
2. Majeure avec mineure hors sciences	3	**15**	48	12 (B/D)	6	24	3 choix + 9 sc.	120
Majeure avec mineure en sciences	3	**15**	48	24 (B)	6		24	120
3. Majeure avec double mineure	3	**15**	48	24 (B)	6	24	0	120
4. Double majeure	3	**15**	48	36 (B)	6		12	120
5. Double majeure avec mineure en sciences	3	**15**	36	36 (B)	24		6	120
6. Trois mineures (voir le B. Sc. multidisciplinaire)	3	**15**	24	24 (B)	6	24	12 choix + 12 sc.	120

Préparé par la VRAEAP, le 15 avril 2026 v4.

3. Les majeures et mineures

3.1 La structure des majeures et mineures

La structure des majeures et des mineures est conforme aux exigences dans le tableau ci-dessous.

Le nombre total de crédits dans la majeure varie selon la structure combinatoire choisie. Voir le tableau 2.3.

La structure des majeures et mineures	**Total min. de cr.**	**Maximum de niveau 1000**	**Min. de niveau 3000/4000**	**Min. de niveau 4000** (parmi les crédits 3000/4000)	**Mémoire/projet de fin d'études** (permettant d'atteindre le min. de niveau 4000)
1re majeure chem. **distinction**	48 à 78 cr.	6 cr.	30 cr.	6 cr.	6 cr.
2e majeure chem. **distinction**	42 cr.	6 cr.	24 cr.	6 cr.	6 cr.
1re majeure chem. **régulier**	36 à 48 cr.	6 cr.	18 cr.	3 cr.	
2e majeure chem. **régulier**	36 cr.	6 cr.	18 cr.	3 cr.	
Mineure	24 cr.	6 cr.	9 cr.		

3.1.1 La majeure cheminement distinction

La **majeure cheminement distinction** comprend obligatoirement un mémoire ou projet de fin d'études de 6 crédits de niveau 4000.

Sous la supervision d'une personne membre du corps professoral, la personne étudiante prépare un mémoire, un projet de fin d'études, une exposition ou tout autre exercice axé sur la recherche, qui démontre les compétences méthodologiques et la capacité de réaliser un travail intellectuel autonome.

En cas de double majeure, la personne étudiante choisit l'une des options suivantes.

Doubles majeures	**Mémoire ou projet de fin d'études**	**1re majeure**	**2e majeure**	**Total**
Deux majeures cheminement **distinction**	Un mémoire ou projet **commun** qui combine les deux majeures et qui est comptabilisé envers les deux majeures	6 cr.	(6 cr.)	6 cr.
Deux majeures cheminement **distinction**	**Exceptionnellement**, un mémoire ou projet **distinct** dans chaque majeure	6 cr.	6 cr.	12 cr.
1re majeure chem. **distinction** et 2e majeure chem. **régulier**	Un mémoire ou projet **dans la majeure cheminement distinction** uniquement	6 cr.	0 cr.	6 cr.
Deux majeures cheminement **régulier**	**Aucun** mémoire ni projet de fin d'études	0 cr.	0 cr.	0 cr.

SAC-260508

3.2 Le choix de majeures et mineures (B. Sc., 120 cr.) Le tableau est mis à jour en continu en fonction de l'évolution de la carte des programmes.

	Maj. 1, Distinction	Majeure 1, Régulier	Maj. 2, Distinction	Majeure 2, Régulier	Mineure 1 ou 2	
FSCI						
BICH	Biochimie et biologie moléculaire (spéc.)	Biochimie	Biochimie et biologie moléculaire (spécialisation)	Biochimie	Biochimie	
BIOL	Biologie (spécialisation)	Biologie	Biologie (spécialisation)	Biologie	Biologie	
CHIM	Chimie (spécialisation)	Chimie	Chimie (spécialisation)	Chimie	Chimie	
	Sciences de l'environnement	Sciences de l'environnement	Sciences de l'environnement	Sciences de l'environnement		Sciences de l'environnement
INFO	Informatique (**à créer**)	Informatique	Informatique (**à créer**)	Informatique	Informatique	Intelligence artificielle
	Informatique appliquée	Informatique appliquée	Informatique appliquée	Informatique appliquée		
MATH	Mathématiques (**à créer**)	Mathématiques	Mathématiques (**à créer**)	Mathématiques	Mathématiques	Statistique appliquée
PHYS	Physique (spécialisation)	Physique	Physique (spécialisation)	Physique	Physique	
FSSSC						
GLST						Gestion du loisir, sport et tourisme (**à créer**)
KNEP				Kinésiologie (**à créer**)	Kinésiologie (**à créer**)	
NUAL			Nutrition (**à créer**)	Nutrition (**à créer**)	Nutrition (**à créer**)	Dével. personnel et social
PSYC	Psychologie (spécialisation)	Psychologie	Psychologie (spécialisation)	Psychologie	Psychologie	
FASS						
ALLE, ESPA, TRAD					Allemand Espagnol	Langues étrangères Traduction
ANGL					Anglais	
ARDR					Art dramatique (**à créer**)	
ARVI					Arts visuels	Beaux-arts (**à créer**)
CRIM					Criminologie	
ECON		Économie		Économie	Économie	Sciences sociales
FLSA					Français langue sec. (avancé)	
GEOG					Environnement et géographie	
HIST					Histoire	Études acadiennes
ICOM					Journalisme	Relations publiques
LING, LITT					Compétences rédact. avancées Création littéraire	Sociolinguistique Linguistique et littérature
MUSI					Musique	
PHIL					Philosophie	Éthique appliquée
SCPO					Science politique	Politique publique
SOCI					Sociologie	
Admin.						
ADCO, ADFI, ADGO, ADMK, ADMN, ADSI					Comptabilité Finance Gestion des opérations Marketing	Sciences de la gestion Systèmes d'information organisationnels
(Formation continue)					Finance d'entreprise Gestion des RH Gestion des services financ.	Management Planification et gestion logist.
UMCE/UMCS						
UMCE					Environnement forestier, politique forestière, gestion forestière	Toxicomanies (**Certificat**)
UMCS					Dével. dur. et zone côt. (**à créer**)	Gestion de l'info. (**à créer**)

M17

Règlements : B.A.

1. L'admission et la diplomation

1.1 Les conditions d'admission particulières

1.1.1 Admission au B.A. (120 cr.)

1.1.2 Admission aux majeures et mineures

1.1.3 Admission aux majeures cheminement distinction

1.2 La moyenne cumulative exigée à la diplomation

2. La structure du B.A.

2.1 Les crédits de cours exigés

2.1.1 B.A. cheminement distinction (120 cr.)

2.1.2 B.A. cheminement régulier (120 cr.)

2.2 Les compétences de base

2.3 Les structures combinatoires

3. Les majeures et mineures

3.1 La structure des majeures et mineures

3.1.1 La majeure cheminement distinction

3.2 Le choix de majeures et mineures

Préparé par la VRAEAP, le 15 avril 2026 v4.

1. L'admission et la diplomation

1.1 Les conditions d'admission particulières

1.1.1 Admission au B.A. (120 cr.)

Les conditions d'admission particulières au B.A. (120 cr.) sont comme suit :

- FRAN 10411 avec une moyenne minimum de 65 %
- Quatre autres cours admissibles de 12e année de niveau 1 (régulier) avec une moyenne minimum de 60 %

La moyenne générale des cours servant à l'admission doit être de **70 %** ou plus.

Un cours de mathématiques de 12e année est fortement recommandé, le cours STAT2653 *Statistique descriptive* étant obligatoire dans plusieurs programmes au B.A.

Voir le règlement 3 (conditions d'admission).

1.1.2 Admission aux majeures et mineures

La personne étudiante admise au B.A. (120 cr.) doit satisfaire aux conditions d'admission particulières de chaque majeure ou mineure qu'elle choisit.

Voir le tableau des conditions d'admission particulières à XXX.

1.1.3 Admission aux majeures cheminement distinction

La personne étudiante admise au B.A. (120 cr.) peut demander l'admission à une ou deux majeures **cheminement distinction** lorsqu'elle a obtenu 54 crédits universitaires ou plus.

Les majeures **cheminement distinction** exigent une moyenne cumulative minimum de **3,0** à l'admission. Voir le règlement 2.17 (cheminement).

1.2 La moyenne cumulative exigée à la diplomation

Le B.A. **cheminement distinction** (120 cr.) exige une moyenne cumulative minimum de **3,0** à la diplomation.

Le B.A. **cheminement régulier** (120 cr.) exige une moyenne cumulative minimum de **2,0** à la diplomation.

2. La structure du B.A.

2.1 Les crédits de cours exigés

2.1.1 B.A. cheminement distinction (120 cr.)

Le B.A. cheminement distinction exige l'obtention d'au moins 120 crédits **distincts** incluant :

a. **15 à 21** crédits de compétences de base (voir le tableau 2.2);
b. Au moins **une** majeure cheminement distinction d'au moins 48 crédits choisie dans la liste des majeures disponibles (voir le tableau 3.2);
c. Le nombre nécessaire de crédits de cours au choix pour atteindre le minimum de 120 crédits distincts (voir le tableau 2.3.1);
d. Un maximum de **48** crédits de niveau 1000 au total; **et**
e. Un minimum de **39** crédits **distincts** de niveau 3000/4000 dont au moins 6 crédits de niveau 4000.

Le minimum de **39** crédits **distincts** de niveau 3000/4000 peut être atteint en combinant la majeure cheminement distinction (**30** crédits de niveau 3000/4000) avec, entre autres :

a. Des cours au choix (9 crédits de niveau 3000/4000);
b. Une mineure (9 crédits de niveau 3000/4000); **ou**
c. Une deuxième majeure cheminement distinction (24 crédits de niveau 3000/4000) ou cheminement régulier (18 crédits de niveau 3000/4000).

2.1.2 B.A. cheminement régulier (120 cr.)

Le B.A. cheminement régulier exige l'obtention d'au moins 120 crédits **distincts** incluant :

a. **15 à 21** crédits de compétences de base (voir le tableau 2.2);
b. Au moins **une** majeure cheminement régulier d'au moins 36 crédits ou **trois** mineures (voir le B.A. multidisciplinaire) choisies dans la liste des majeures et mineures disponibles (voir le tableau 3.2);
c. Le nombre nécessaire de crédits de cours au choix pour atteindre le minimum de 120 crédits distincts (voir le tableau 2.3.1);
d. Un maximum de **48** crédits de niveau 1000 au total; **et**
e. Un minimum de **36** crédits **distincts** de niveau 3000/4000 dont au moins 3 crédits de niveau 4000.

Le minimum de **36** crédits **distincts** de niveau 3000/4000 peut être atteint en combinant la majeure cheminement régulier (**18** crédits de niveau 3000/4000) avec, entre autres :

a. Des cours au choix (18 crédits de niveau 3000/4000);
b. Une mineure (9 crédits de niveau 3000/4000) et des cours au choix (9 crédits de niveau 3000/4000);
c. Deux mineures (2 x 9 crédits de niveau 3000/4000); **ou**
d. Une deuxième majeure cheminement régulier (18 crédits de niveau 3000/4000).

Version 1

2.2 Les compétences de base

Tout B.A. exige l'obtention de **15 à 21 crédits de compétences de base incluant la formation linguistique :**

a. 3 crédits parmi les cours suivants : FASS1000, FSCI1003, SANT1003, ADMN1000, EDUC1013, GCIV1011 ou l'équivalent (Note : La personne étudiante qui a transféré 24 crédits ou plus d'un autre établissement postsecondaire (université ou cégep) peut remplacer ce cours par un cours au choix.);

b. 6 à 9 crédits de FRAN, incluant les cours FRAN1500/2600 ou l'équivalent (6 cr.) et, selon le résultat au test de classement, le cours de mise à niveau FRAN1003 (3 cr.) (Note : La personne étudiante qui a transféré des crédits de cours équivalents obtenus dans un autre établissement n'est pas tenue de passer le test de classement en français.);

c. 0 à 6 crédits d'ANGL selon le résultat au test de classement jusqu'à un total maximum de 12 crédits de formation linguistique (FRAN/ANGL) (Note : Si le niveau d'ANGL2022 est dépassé, aucun cours d'ANGL n'est exigé.); et

d. 6 crédits de cours en pensée critique et analytique (STAT, MATH, PHIL, ALLE, ESPA, ANGL, FRAN, LING, LITT, SOCI) (Note : Les majeures en criminologie, économie, environnement et géographie, psychologie et sociologie exigent le cours STAT2653. Voir la liste de cours recommandés pour chaque majeure dans les descriptions des programmes, le cas échéant.).

La formation linguistique en français a la priorité sur la formation linguistique en anglais, conformément à la mission de l'Université de Moncton.

Aucune personne étudiante au B.A. n'est tenue d'obtenir plus de 12 crédits de formation linguistique.

Aucune personne étudiante au B.A. n'est tenue d'obtenir plus de 6 crédits de cours d'ANGL. Néanmoins, elle peut choisir des crédits de cours additionnels d'ANGL ou de FRAN pour satisfaire à la compétence en pensée critique et analytique. Elle peut également parfaire ses connaissances en choisissant des cours d'ANGL ou de FRAN comme cours au choix.

Exceptionnellement, le B.A. (anglais) exige le niveau d'ANGL3032. Les personnes inscrites à ce programme peuvent être tenues d'obtenir plus de 12 crédits de formation linguistique, incluant plus de 6 crédits de cours d'ANGL.

Version 1

<table>
<tr><th colspan="2">INITIATION</th><th colspan="2">COMMUNICATION orale et écrite</th><th colspan="2">LANGUE SECONDE</th><th colspan="2">PENSÉE CRITIQUE ET ANALYTIQUE</th><th>TOTAL</th></tr>
<tr><td colspan="2">FASS1000 Initiation aux études universitaires</td><td colspan="2">Formation linguistique selon le résultat au test de classement</td><td colspan="2">Formation linguistique selon le résultat au test de classement</td><td colspan="2"></td><td>Compét. de base</td></tr>
<tr><td>Crédits exigés</td><td>3 cr. FASS1000</td><td>Crédits exigés</td><td>6 à 9 cr. FRAN</td><td>Crédits exigés</td><td>0 à 6 cr. ANGL</td><td>Crédits exigés</td><td>6 cr.</td><td>15 à 21 cr.</td></tr>
<tr><td rowspan="3">3 cr.</td><td rowspan="3">FASS1000 ou l'équivalent [Exemption en cas de transfert de 24 cr. ou plus d'un autre établ.]</td><td rowspan="3">6 cr.</td><td rowspan="3">FRAN1500/2600 <u>ou</u> 6 cr. de cours équivalents obtenus dans un autre établissement</td><td>0 cr.</td><td>Dépassement du niveau d'ANGL2022</td><td rowspan="3">6 cr.</td><td rowspan="3">6 cr. parmi les cours de STAT, MATH, PHIL, ALLE, ESPA, ANGL, FRAN, LING, LITT, SOCI</td><td>15 cr.</td></tr>
<tr><td>3 cr.</td><td>ANGL1012, 2021 ou 2022</td><td>18 cr.</td></tr>
<tr><td>6 cr.</td><td>ANGL2021/2022 ou ANGL1012/2021</td><td>21 cr.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">3 cr.</td><td rowspan="2">FASS1000 ou l'équivalent [Exemption en cas de transfert de 24 cr. ou plus d'un autre établ.]</td><td rowspan="2">9 cr.</td><td rowspan="2">FRAN1500/2600 + FRAN1003</td><td>0 cr.</td><td>Dépassement du niveau d'ANGL2022</td><td rowspan="2">6 cr.</td><td rowspan="2">6 cr. parmi les cours de STAT, MATH, PHIL, ALLE, ESPA, ANGL, FRAN, LING, LITT, SOCI</td><td>18 cr.</td></tr>
<tr><td>3 cr.</td><td>ANGL1012, 2021 ou 2022</td><td>21 cr.</td></tr>
</table>

Préparé par la VRAEAP, le 15 avril 2026 v4.

Version 2

2.2 Les compétences de base

Tout B.A. exige l'obtention de **15 à 21 crédits de compétences de base incluant la formation linguistique :**

a. 3 crédits parmi les cours suivants : FASS1000, FSCI1003, SANT1003, ADMN1000, EDUC1013, GCIV1011 ou l'équivalent (Note : La personne étudiante qui a transféré 24 crédits ou plus d'un autre établissement postsecondaire (université ou cégep) peut remplacer ce cours par un cours au choix.);

b. 6 à 12 crédits de FRAN, incluant les cours FRAN1500/2600 ou l'équivalent (6 cr.) et, selon le résultat au test de classement, le cours de mise à niveau FRAN1003 (3 cr.) ou les cours de mise à niveau FRAN1101/1102 (6 cr.) (Note : La personne étudiante qui a transféré des crédits de cours équivalents obtenus dans un autre établissement n'est pas tenue de passer le test de classement en français.);

c. 0 à 6 crédits d'ANGL selon le résultat au test de classement jusqu'à un total maximum de 12 crédits de formation linguistique (FRAN/ANGL) (Note : Si le niveau d'ANGL2022 est dépassé, aucun cours d'ANGL n'est exigé.); et

d. 6 crédits de cours en pensée critique et analytique (STAT, MATH, PHIL, ALLE, ESPA, ANGL, FRAN, LING, LITT, SOCI) (Note : Les majeures en criminologie, économie, environnement et géographie, psychologie et sociologie exigent le cours STAT2653. Voir la liste de cours recommandés pour chaque majeure dans les descriptions des programmes, le cas échéant.).

La formation linguistique en français a la priorité sur la formation linguistique en anglais, conformément à la mission de l'Université de Moncton.

Aucune personne étudiante au B.A. n'est tenue d'obtenir plus de 15 crédits de formation linguistique.

Aucune personne étudiante au B.A. n'est tenue d'obtenir plus de 6 crédits de cours d'ANGL. Néanmoins, elle peut choisir des crédits de cours additionnels d'ANGL ou de FRAN pour satisfaire à la compétence en pensée critique et analytique. Elle peut également parfaire ses connaissances en choisissant des cours d'ANGL ou de FRAN comme cours au choix.

Exceptionnellement, le B.A. (anglais) exige le niveau d'ANGL3032. Les personnes inscrites à ce programme peuvent être tenues d'obtenir plus de 12 crédits de formation linguistique, incluant plus de 6 crédits de cours d'ANGL.

Version 2

INITIATION		COMMUNICATION orale et écrite		LANGUE SECONDE		PENSÉE CRITIQUE ET ANALYTIQUE		TOTAL
FASS1000 Initiation aux études universitaires		Formation linguistique selon le résultat au test de classement		Formation linguistique selon le résultat au test de classement				Compét. de base
Crédits exigés	3 cr. FASS1000	Crédits exigés	6 à 12 cr. FRAN	Crédits exigés	0 à 6 cr. ANGL	Crédits exigés	6 cr.	15 à 21 cr.
3 cr.	FASS1000 ou l'équivalent [Exemption en cas de transfert de 24 cr. ou plus d'un autre établ.]	6 cr.	FRAN1500/2600 ou 6 cr. de cours équivalents obtenus dans un autre établissement	0 cr.	Dépassement du niveau d'ANGL2022	6 cr.	6 cr. parmi les cours de STAT, MATH, PHIL, ALLE, ESPA, ANGL, FRAN, LING, LITT, SOCI	15 cr.
				3 cr.	ANGL1012, 2021 ou 2022			18 cr.
				6 cr.	ANGL2021/2022 ou ANGL1012/2021			21 cr.
3 cr.	FASS1000 ou l'équivalent [Exemption en cas de transfert de 24 cr. ou plus d'un autre établ.]	9 cr.	FRAN1500/2600 + FRAN1003	0 cr.	Dépassement du niveau d'ANGL2022	6 cr.	6 cr. parmi les cours de STAT, MATH, PHIL, ALLE, ESPA, ANGL, FRAN, LING, LITT, SOCI	18 cr.
				3 cr.	ANGL1012, 2021 ou 2022			21 cr.
3 cr.	FASS1000 ou l'équivalent [Exemption en cas de transfert de 24 cr. ou plus d'un autre établ.]	12 cr.	FRAN1500/2600 + FRAN1101/1102	0 cr.	Dépassement du niveau d'ANGL2022	6 cr.	6 cr. parmi les cours de STAT, MATH, PHIL, ALLE, ESPA, ANGL, FRAN, LING, LITT, SOCI (voir la note ci-dessous)	21 cr.
				(3 cr.)	ANGL1012, 2021 ou 2022 (Ces crédits sont comptabilisés sous « pensée critique ou analytique ».)			21 cr.

*Incluant 3 cr. d'ANGL si le niveau d'ANGL2022 n'est pas dépassé.

Préparé par la VRAEAP, le 15 avril 2026 v4.

2.3 Les structures combinatoires

La structure du B.A. cheminement distinction (120 cr.) doit respecter un des quatre modèles comme suit :

1. Majeure cheminement distinction;
2. Majeure cheminement distinction avec mineure;
3. Majeure cheminement distinction avec majeure cheminement régulier; ou
4. Double majeure cheminement distinction.

La structure du B.A. cheminement régulier (120 cr.) doit respecter un des six modèles comme suit :

1. Majeure;
2. Majeure avec mineure
3. Majeure avec double mineure;
4. Double majeure;
5. Double majeure avec mineure; ou
6. Trois mineures (voir le B.A. multidisciplinaire).

Le chevauchement maximum entre deux majeures ou entre la majeure et la mineure est de 12 crédits.

Le chevauchement maximum entre deux mineures est de 6 crédits.

B.A. (120 cr.)	Compét. de base	Majeure 1 Distinction	Majeure 2 Distinction	Majeure 1 Régulier	Majeure 2 Régulier	Min. 1	Min. 2	Min. 3	Cours au choix	Total
Cheminement distinction										
1.	15 à 21	60							39 à 45	120
2.	15 à 21	60				24			15 à 21	120
3.	15 à 21	48			36				15 à 21	120
4.	15 à 21	48	42						9 à 15	120
Cheminement régulier										
1.	15 à 21			42 à 48					51 à 63	120
2.	15 à 21			42 à 48		24			27 à 39	120
3.	15 à 21			42 à 48		24	24		3 à 15	120
4.	15 à 21			42 à 48	36				15 à 27	120
5.	15 à 21			36	36	24			3 à 9	120
6.	15 à 21					24	24	24	9 à 15 (+ 18 MULT)	120

Un maximum de 9 crédits des cours au choix peut provenir du même domaine d'études que la majeure ou mineure choisie. Un cours au choix est considéré comme relevant du même domaine d'études que la majeure ou la mineure lorsqu'il peut être comptabilisé dans les exigences de cette majeure ou mineure.

3. Les majeures et mineures

3.1 La structure des majeures et mineures

La structure des majeures et des mineures est conforme aux exigences dans le tableau ci-dessous.

Le nombre total de crédits dans la majeure varie selon la structure combinatoire choisie. Voir le tableau 2.3.

La structure des majeures et mineures	**Total min. de cr.**	**Maximum de niveau 1000**	**Min. de niveau 3000/4000**	**Min. de niveau 4000** (parmi les crédits 3000/4000)	**Mémoire/projet de fin d'études** (permettant d'atteindre le min. de niveau 4000)
1re majeure chem. **distinction**	48 à 60 cr.	6 cr.	30 cr.	6 cr.	6 cr.
2e majeure chem. **distinction**	42 cr.	6 cr.	24 cr.	6 cr.	6 cr.
1re majeure chem. **régulier**	36 à 48 cr.	6 cr.	18 cr.	3 cr.	
2e majeure chem. **régulier**	36 cr.	6 cr.	18 cr.	3 cr.	
Mineure	24 cr.	6 cr.	9 cr.		

3.1.1 La majeure cheminement distinction

La **majeure cheminement distinction** comprend obligatoirement un mémoire ou projet de fin d'études de 6 crédits de niveau 4000.

Sous la supervision d'une personne membre du corps professoral, la personne étudiante prépare un mémoire, un projet de fin d'études, une exposition ou tout autre exercice axé sur la recherche ou la création, qui démontre les compétences méthodologiques et la capacité de réaliser un travail intellectuel ou créatif autonome.

En cas de double majeure, la personne étudiante choisit l'une des options suivantes.

Doubles majeures	**Mémoire ou projet de fin d'études**	**1re majeure**	**2e majeure**	**Total**
Deux majeures cheminement **distinction**	Un mémoire ou projet **commun** qui combine les deux majeures et qui est comptabilisé envers les deux majeures	6 cr.	(6 cr.)	6 cr.
Deux majeures cheminement **distinction**	**Exceptionnellement**, un mémoire ou projet **distinct** dans chaque majeure	6 cr.	6 cr.	12 cr.
1re majeure chem. **distinction** et 2e majeure chem. **régulier**	Un mémoire ou projet **dans la majeure cheminement distinction** uniquement	6 cr.	0 cr.	6 cr.
Deux majeures cheminement **régulier**	**Aucun** mémoire ni projet de fin d'études	0 cr.	0 cr.	0 cr.

3.2 Le choix de majeures et mineures (B.A. de 120 cr.) Le tableau est mis à jour en continu en fonction de l'évolution de la carte des programmes.

	Majeure 1 Distinction	Majeure 1 Régulier	Majeure 2 Distinction	Majeure 2 Régulier	Mineure 1 ou 2 Note : Les mineures dans la 2e colonne (ex. langues étrangères) sont **incompatibles** avec celles dans la 1re colonne (ex. allemand). La personne étudiante ne peut pas choisir les deux.	
FASS	Note : Les majeures sont **incompatibles** avec les mineures dans le même programme. Par exemple, la personne étudiante ne peut pas choisir une majeure et une mineure en science politique. Français langue seconde est incompatible avec études franç.					
ALLE, ESPA, TRAD					Allemand Espagnol	Langues étrangères Traduction (**à abolir**)
ANGL	Anglais	Anglais	Anglais	Anglais	Anglais	
ARDR	Art dramatique (**à créer**)	Art dramatique (**à créer**)	Art dramatique (**à créer**)	Art dramatique (**à créer**)	Art dramatique (**à créer**)	
ARVI	Arts visuels (**à créer**)	Arts visuels (**à créer**)	Arts visuels (**à créer**)	Arts visuels (**à créer**)	Arts visuels	Beaux-arts (**à créer**)
CRIM	Criminologie	Criminologie	Criminologie	Criminologie	Criminologie	
ECON		Économie		Économie	Économie	Sciences sociales, pol. publique
FLSA					Français langue sec. (avancé)	Linguistique et litt. (LING/LITT)
GEOG	Environnement et géog.	Environnement et géog.	Environnement et géog.	Environnement et géog.	Environnement et géographie	
HIST	Histoire	Histoire	Histoire	Histoire	Études acadiennes, Histoire	
ICOM		Information-communication		Information-communication	Journalisme, Relations publiques	
LING, LITT	Études françaises Études françaises – ling. Études françaises – litt.	Études françaises Études françaises – ling. Études françaises – litt.	Études françaises Études françaises – ling. Études françaises – litt.	Études françaises Études françaises – ling. Études françaises – litt.	Compétences rédact. avancées Sociolinguistique Création littéraire	Linguistique et littérature
MUSI	Musique (**à créer**)	Musique (**à créer**)	Musique (**à créer**)	Musique (**à créer**)	Musique	
PHIL	Philosophie	Philosophie	Philosophie	Philosophie	Philosophie	Éthique appliquée
SCPO	Science politique	Science politique	Science politique	Science politique	Science politique	Sciences sociales, pol. publique
SOCI	Sociologie	Sociologie	Sociologie	Sociologie	Sociologie	Sciences sociales
FSSSC						
GLST					Gestion du loisir, sport et tourisme	
NUAL					Dével. personnel et social	
PSYC	Psychologie (spécialisation)	Psychologie	Psychologie (spécialisation)	Psychologie	Psychologie	
FSCI						
BICH			Biochimie et biologie moléculaire (spécialisation)	Biochimie	Biochimie	
BIOL			Biologie (spécialisation)	Biologie	Biologie	
CHIM			Chimie (spécialisation)	Chimie	Chimie, Sciences de l'envir.	
INFO				Informatique	Informatique	Intelligence artificielle
MATH				Mathématiques	Mathématiques, Stat. appliquée	
PHYS			Physique (spécialisation)	Physique	Physique	
Admin.						
ADCO, ADFI, ADGO, ADMK, ADMN, ADSI				Administration 1 (**à créer**) Administration 2 (**à créer**)	Comptabilité, Finance, Gestion des opérations, Marketing, Sciences de la gestion, Systèmes d'info. organis.	
(Formation continue)					Finance d'entreprise, Gestion des RH, Gestion des services financiers, Management, Planification et gestion logistique	
UMCE/UMCS						
UMCE				Aménag. des forêts (**à créer**)	Environnement forestier, Politique forestière, gestion forestière Toxicomanies (**Certificat**)	
UMCS				Dével. dur. et zone côt. (**à créer**) Gestion de l'info	Dével. dur. et zone côt. (**à créer**) Gestion de l'info. (**à créer**)	

M26
SAC-260508